

**COMMUNE DE  
CREUZIER-LE-VIEUX**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 JANVIER 2013**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX dûment convoqué, s'est réuni à 18 h 30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude TULOUP, Maire.

\*\*\*\*\*

Approbation du compte-rendu du précédent Conseil.

**I/ DELIBERATIONS**

**1/ EMPLOI D'AVENIR : création de 2 postes**

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012, un nouveau dispositif « emplois d'avenir » est entré en vigueur afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé. Notre commune peut décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un jeune demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail. Le contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) de 3 ans au maximum réglementé par le code du travail. L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Le Maire propose la création de 2 emplois d'avenir, à compter du 1<sup>er</sup> février 2013, pour exercer les fonctions d'adjoint technique à temps complet au sein du service technique. Accord du Conseil.

**2/ VOIRIE 2013 : choix du Maître d'Oeuvre**

Dans le cadre de l'aménagement de Voirie des rues des Planchettes, du Paradis et de l'Impasse de l'Est, le Maire présente le résultat de l'ouverture et de l'analyse des 6 plis reçus, suite à la commission d'appel d'offres du 16 janvier 2013 :

<b>TABLEAU D'ANALYSE ET DE CLASSEMENT DES OFFRES</b>			
<b>N° du registre</b>	<b>CANDIDATS</b>	<b>MONTANT H.T.</b>	<b>MONTANT T.T.C.</b>
<b>1</b>	<b>GEOVRD</b>	<b>7 600€</b>	<b>9 089,60€</b>
<b>2</b>	<b>OXYRIA</b>	<b>8 800€</b>	<b>10 524,80€</b>
<b>3</b>	<b>Cabinet SERRE, HUBE TRUTTMANN</b>	<b>8 200€</b>	<b>9 807,20€</b>
<b>4</b>	<b>DECLIC</b>	<b>8 700€</b>	<b>10 405,20€</b>
<b>5</b>	<b>TRICHARD</b>	<b>6 900€</b>	<b>8 252,40€</b>
<b>6</b>	<b>AUVERGNE Etudes</b>	<b>10 000€</b>	<b>11 960€</b>

Après avoir analysé les offres reçues, le Conseil Municipal choisit de retenir l'offre du cabinet **TRICHARD** qui, en plus des critères préalablement définis dans l'avis, est le moins-disant ; et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

### 3/ **PERSONNEL** : renouvellement de temps partiels

- Renouvellement d'un temps partiel (80 %) pour 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 pour un Adjoint Territorial d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe.

- Renouvellement d'un temps partiel (90 %) pour 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 pour un adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

Considérant que la continuité et le fonctionnement des services sont assurés en dépit de ces aménagements de temps de travail, le Conseil accepte ces demandes.

### 4) **MATERIELS A INTEGRER EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

Compte tenu du caractère de durabilité de certains matériels, le Maire propose d'intégrer les achats suivants en section d'investissement afin de récupérer la TVA :

- à l'opération n°146 – Bibliothèque : achat de 39 livres pour 511,20€(librairie A LA PAGE facture n°0/8518) ;

### 5) **AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES D'INVESTISSEMENT EN L'ABSENCE DE CREDITS**

Afin de respecter le délai légal de paiement de factures reçues, le Maire propose que le Conseil l'autorise à les payer avant le vote du budget 2013 ; en contrepartie, le Conseil Municipal doit s'engager à inscrire au Budget de l'exercice les crédits correspondants aux dépenses engagées, dans la limite ci-dessous :

- montant des crédits d'Investissement inscrits au Budget N-1 :	1 871 756,00 €
- annuité en capital de la dette = débit des comptes 16 :	220 515,00 €
- crédits d'Investissement à prendre en compte :	1 651 241,00 €
Autorisation dans la limite du 1/4 des crédits ci-dessus :	412 810,25 €

Facture à mandater : un titre du Conseil Général n° 10291 du 12 décembre 2012 d'un montant de 48 672,14€, suite à l'aménagement de sécurité sur la voirie RD 2209 (carrefour des Thomassins et des Peupliers).

\*\*\*\*\*

Séance levée à 20h30